



L'Isle-aux-Coudres

PLAN DE ZONAGE
et des zones de contraintes

Feuillet I: Périmètre urbain - Saint-Louis

CODIFICATION DES ZONES

RES-200 — Numéro d'identification de la zone
— Groupe d'usages dominants

Agricole dynamique	AD
Agricole marginale	AM
Agricole viable	AV
Fleuve et conservation naturelle	FLC
Habitation	RES
Habitation (lot destructuré)	AH
Industrie et commerce lourd	IND
Mixité d'usages (Multifonctionnelle)	MF
Récréation	REC
Villégiature	VIL
Zones à planifier	ZAP

Légende

- Périmètre d'urbanisation
- Lots
- Limites de zone
- Zones d'érosion : Active
- Zones d'érosion : Semi-active
- Zones d'érosion : Stable
- Zones d'érosion : Artificielle
- Zones d'érosion : Interzone
- Zone inondable : 0-100 ans
- Zone inondable : 0-20 ans
- Zone inondable : 0-2 ans
- Zone agricole transposée au Cadastre du Québec

Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain

E	NS1 talus
E-NA1	NS2
E-NH	NS2 talus
E-NHd	NH
E-NR	NH talus
NA1	NHd
NA1 talus	NR
NA2	NR talus
NA2 talus	NC
NS1	NC talus

Amendements		
Règlement	Zone(s)	Entrée en vigueur

Ce plan fait partie intégrante du règlement no: 2022-15
Entrée en vigueur le : 20 février 2024

Maire :

Directrice générale:

1:2 250

